#### **COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**DIRECTION GENERALE DES MOYENS DE GESTION DIRECTION DES TECHNOLOGIES NOUVELLES** 

# **RAPPORT N° 02/8-27** au Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **OBJET**

# **LOCATION DE PHOTOCOPIEURS AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT** ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Compte tenu de ses besoins élevés en impression, la Ville de Saint-Denis souhaite louer des photocopieurs en remplacement de plusieurs appareils technologiquement obsolètes.

Le présent marché comprend :

- La fourniture de matériels,
- L'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires.
- L'entretien et la maintenance.

Je vous demande en conséquence :

- 1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché comme suit :
  - \* passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (articles 10, 33 et 58 à 60 du code des Marchés Publics)
- \* le marché est composé de cinq lots, dont le montant prévisionnel total est de 125 058 € par an.
  - \* Durée prévisionnelle : quatre ans (de 2003 à 2007).

LOT	LIBELLE	PREVISIONNEL
N° 1	12 Photocopieurs 17-28 copies/minutes	36 890 €
N° 2	6 Photocopieurs 30-45 copies/minutes	21 124 €
N° 3	1 Photocopieur 70-80 copies/minutes	31 644 €
N° 4	1 Photocopieur couleur	8 820 €
N° 5	1 Photocopieur Traceur-Scanner Num.	26 580 €
	Total / an	125 058 €

<sup>\*</sup> Les crédits sont inscrits au Chapitre 011 / Article 6135.

2) d'approuver le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

#### **RAPPORT N° 02/8-27**

- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché avec le fournisseur retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).
- 4) d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE René-Paul VICTORIA



# DELIBERATION N° 02/8-27 du Conseil Municipal en séance du mercredi 18 décembre 2002

#### **OBJET**

LOCATION DE PHOTOCOPIEURS AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-27 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

# APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

### **ARTICLE 1**

Approuve les conditions de passation et la procédure précitées de dévolution du marché pour la location de photocopieurs pour la Ville de Saint-Denis.

## **ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

## **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le marché avec le candidat retenu par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter pour le marché négocié.

#### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme Fait à Saint-Denis, le LE MAIRE René-Paul VICTORIA